

## « NOUS DEVONS ECHOUER... ! »

« Comme nous étions violemment battus de la tempête, le lendemain on jeta la cargaison à la mer, et le troisième jour nous y lançâmes de nos propres mains les agrès du navire. Le soleil et les étoiles ne parurent pas pendant plusieurs jours, et la tempête était si forte que nous perdîmes enfin toute espérance de nous sauver. On n'avait pas mangé depuis longtemps. Alors Paul, se tenant au milieu d'eux, leur dit : O hommes, il fallait m'écouter et ne pas partir de Crète, afin d'éviter ce péril et ce dommage. Maintenant je vous exhorte à prendre courage ; car aucun de vous ne périra, et il n'y aura de perte que celle du navire. Un ange du Dieu à qui j'appartiens et que je sers m'est apparu cette nuit, et m'a dit : Paul, ne crains point ; il faut que tu comparaisse devant César, et voici, Dieu t'a donné tous ceux qui naviguent avec toi. C'est pourquoi, ô hommes, rassurez-vous, car j'ai cette confiance en Dieu qu'il en sera comme il m'a été dit. Mais nous devons échouer sur une île... » Act 27:18-26.

Avant d'entreprendre la navigation, l'apôtre Paul avait comparu devant le sanhédrin à Jérusalem, où les principaux sacrificateurs et les anciens avaient déjà délibéré de le condamner à mort. Au cours de cette audience, l'apôtre rendit témoignage de la résurrection de Jésus-Christ, ce qui suscita un vif débat entre les pharisiens qui croyaient à la résurrection, aux anges et aux esprits, tandis que les sadducéens, eux, n'y croyaient pas. Le tribun, craignant que Paul ne fût mis en pièces par ces gens, l'enleva du milieu d'eux et le conduisit dans la forteresse. La nuit suivante, le Seigneur, apparaissant à Paul, dit : « Prends courage ; car, de même que tu as rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que tu rendes témoignage de moi dans Rome... » Act 23:11. Il y a lieu de relever que, bien avant ces jours là, le Seigneur avait déjà mis au cœur de Paul le désir de visiter Rome, et ceci déjà à Ephèse où, ayant formé le projet d'aller à Jérusalem, l'apôtre avait dit à ceux qui l'accompagnaient : « Quand j'aurai été là, il faut aussi que je voie Rome... » Act 19:21. Il peut paraître étonnant que l'apôtre, qui se confiait entièrement en Dieu dans tous les aspects de sa vie, « en appelât à César... ». Or, ceci était dans la droite ligne du message même de l'ange de Dieu, qui lui était apparu, lorsqu'il pria dans le temple à Jérusalem : Act 27:23-24. De plus, Paul en avait parfaitement le droit, nous souvenant de sa parole adressée au tribun, qui voulait l'exposer au fouet : « Vous est-il permis de battre de verges un citoyen romain, qui n'est même pas condamné... ? » Act 22:25, 28. En effet Paul, bien que de race et de religion juive, était citoyen romain et, précisa-t-il, « de la ville de Tarse en Cilicie... » Act 21:39, sous juridiction romaine. Tous ces événements, ainsi que les déclarations du gouverneur Félix et du roi Agrippa, qui reconnurent à Jérusalem l'innocence de l'apôtre Paul : Act 26:31, confirmèrent la Direction de Dieu communiquée à son serviteur.

La Direction de Dieu n'élimine pas d'office les difficultés qu'elle peut attirer, et qui ont pour effet, non pas d'affaiblir, mais d'affermir la foi des croyants dans leur vie et dans leur service, suivant l'appel de chacun. Ainsi, alors qu'ils entraient dans la période où la navigation devenait dangereuse et qu'ils allaient quitter le lieu nommé Beaux-ports de l'île de Crète, l'apôtre Paul donna cet avertissement : « Ô hommes, je vois que la navigation ne se fera pas sans péril et sans beaucoup de dommage, non seulement pour la cargaison et pour le navire, mais encore pour nos personnes. Le centenier écouta le pilote et le patron du navire plutôt que les paroles de Paul... » Act 27:10-11. Il était évidemment difficile au centenier conscient de son autorité, et au patron du navire expérimenté de recevoir les avertissements de quelqu'un n'ayant aucune compétence dans le domaine maritime. Cependant Paul, apôtre, était aussi prophète selon les besoins de certaines situations, mais le centenier, le patron et ceux qui naviguaient avec lui ne le comprirent que plus tard.

L'ange qui était apparu à l'apôtre, lui rappelant le Dessein de Dieu envers lui, l'appela donc à comparaître devant César, devant le droit romain. En conséquence, la Protection de Dieu dont Paul était l'objet s'étendit sur tous les passagers du navire, ainsi que l'ange le dit : « Voici, Dieu t'a donné tous ceux qui naviguent avec toi... » Act 27:24. En effet, dans des circonstances particulières et selon les besoins de la cause de Dieu, la présence du croyant en arrive à

sauvegarder un groupe de personnes, ou les habitants d'une cité. Combien grande et redoutable est donc la responsabilité du racheté, qui, par sa fidélité et son obéissance à son Seigneur, peut faire bénéficier de la Protection divine ceux-là mêmes qui ne connaissent pas encore Dieu.

Ainsi l'apôtre Paul, annonçant de la part de Dieu qu'aucune âme ne se perdrait, précisa : « Mais nous devons échouer sur une île... ». Dieu, qui tient toutes choses entre Ses Mains, aurait pu aussi bien faire naviguer les marins et les passagers par vent favorable et d'une seule traite, de l'île de Crète jusqu'à Pouzzoles, puis enfin Rome ! Néanmoins, ils seront sauvés en « s'échouant... » ! Ce sont là les Voies mystérieuses de Dieu, pour celui qui les suit fidèlement, parfois sans les comprendre, et ce n'est qu'en les acceptant qu'elles s'éclaircissent par la suite ! En effet, leur échouage sur le rivage de l'île de Malte leur fit faire cette étonnante découverte, que les « barbares leur témoignèrent une bienveillance peu commune... » Act 28:2, que Publius, personnage principal de l'île, « les reçut et les logea pendant trois jours de la manière la plus amicale... » Act 28:8, que, non seulement le Père de Publius fut guéri de la fièvre, mais que tous les autres malades de l'île le furent également... » Act 28:7-9, et que, enfin, tous les habitants de l'île connurent le message de l'Évangile de Jésus-Christ. Ils firent donc l'expérience que cet échouage, inclus dans la Direction de Dieu, n'était ni fatal ni contraire à Sa Volonté.

Que ce soit dans notre existence ou dans une étape de celle-ci, nous ne connaissons pas toujours à l'avance la Voie de Dieu, au cours de laquelle, soit nous descendons « à bon port » en toute sérénité, soit nous devons nous « échouer... » d'une manière ou d'une autre. Ce sont ici les événements de la vie, où nous apprenons à conserver, comme aussi à perdre ce qui nous est cher, sauf ce qui est le plus précieux : la foi, la fidélité à Dieu, Son Amour envers nous et notre confiance en Lui, en un mot, la vie spirituelle. Certes, le fait d'échouer contient toujours une notion de perte, quelle qu'en soit la nature, mais une « perte » qui se révèle un « gain », en nous dépouillant de ce qui était jusqu'alors un voile, un lien ou un obstacle, conscient ou inconscient, qui ne nous permettait pas de recevoir une Direction ou d'avoir une vision de l'Esprit de Dieu. C'est en ceci la manière d'agir de Dieu, qui, au travers des circonstances difficiles, veut encore plus nous rapprocher de Lui. L'un des mystères de la Sagesse de Dieu est que cette île de Malte, qui n'était pas dans l'itinéraire prévu, comme il en est souvent le cas dans l'existence, était cependant située exactement là où la tempête avait fait dériver le navire, afin de rester sain et sauf. Quand nous-mêmes, nous ne pouvons éviter certaines situations, nous apprenons à nous attendre à l'imprévu, qui pour Dieu ne l'est pas, et le fait même de les accepter ouvre spirituellement nos yeux.

Nous savons, par expérience, que le diable ne renonce jamais à faire la guerre aux rachetés de Jésus-Christ. En effet, l'apôtre ayant échappé au naufrage, l'adversaire tenta de le faire disparaître par les soldats, qui étaient « d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un d'eux n'échappât à la nage... », mais « le centenier, dit l'Écriture, qui voulait sauver Paul, les empêcha d'exécuter leur dessein... » Act 27:42-43. Puis, sur l'île encore, à cause du grand froid « Paul, est-il écrit, ayant ramassé un tas de broussailles et l'ayant mis au feu, une vipère en sortit par l'effet de la chaleur et s'attacha à sa main... », mais « Paul secoua l'animal dans le feu et ne ressentit aucun mal... » Act 28:3, 5. Ces événements éclairent les mystères du Plan divin, dans lequel ce que Dieu permet et ce que tente le diable pourraient, apparemment, se ressembler, alors que, de toute évidence, l'intention et le but sont totalement opposés... ! En pareilles circonstances, l'île de Malte se révéla être la Providence de Dieu, et pour l'apôtre et pour tous ceux qui voyageaient avec lui. Qui donc, dans sa vie, n'a pas connu, ou ne connaîtra-t-il pas, tôt ou tard, son « île de malte » ... ? Tout « échouage » n'est-il pas destiné à nous épargner le « naufrage » ?